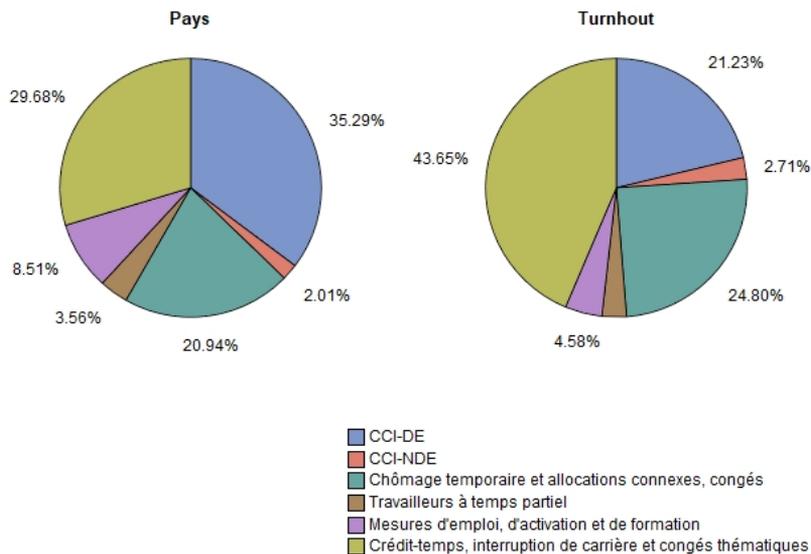


Entité: Turnhout



Directeur: Tinne GOMMERS
 Nombre d'agents: 87
 Nombre en équivalents à temps plein: 74

Indicateurs du marché de l'emploi	Nombre	% par rap. au pays
Population en âge de travailler (1)	298.859	4,0
Assurés contre le chômage (2)	167.104	4,4
Travailleurs qui habitent dans le ressort du bureau du chômage (3)	154.557	4,5
Taux du chômage (4)	3,6	

Vision globale 2022	Nombre / Montants	% par rap. au pays
Octroi du droit aux allocations (dossiers introduits)	56.350	3,5
Décisions de non-admissibilité au droit aux allocations (5)	961	2,6
Dossiers litiges achevés	4.422	4,0
Contrôles achevés	1.805	3,8
Sanctions notifiées au cours de l'année (6)	2.190	4,2
Suspensions et exclusions dans le cadre de l'activation du comportement de recherche d'emploi (7)	13	0,8
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2021	235,8	3,2
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2022	168,7	3,0
Montants à récupérer (solde fin d'année) - en millions d'EUR	5,9	1,4
Montants récupérés/reçus - en millions d'EUR	2,7	2,6

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2022)			Nombre	% par rap. au pays	
Chômeurs indemnisés (CCI-DE et CCI- NDE)	CCI-DE	Après prestations de travail	5.686	2,4	
		Après études	289	1,3	
		Travailleurs à temps partiel volontaire	579	3,3	
		Chômage avec complément d'entreprise	654	6,7	
		Allocation de sauvegarde	101	4,6	
		CCI-DE, travailleurs d'arts	8	0,6	
		Hommes	3.880	2,4	
		Femmes	3.437	2,7	
		Chefs de ménage	1.317	1,6	
		Isolés	1.724	2,1	
		Cohabitants	4.276	3,3	
		Total	7.317	2,5	
		CCI-NDE	Travailleurs à temps partiel volontaire	104	4,1
		Chômage avec complément d'entreprise	792	5,9	
	Chômeurs âgés	13	4,8		

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2022)			Nombre	% par rap. au pays	
Chômeurs indemnisés (CCI-DE et CCI- NDE)	CCI-NDE	CCI-NDE: aidants proche (ou dispense pour difficultés sociales et familiales)	26	7,0	
		Total	935	5,6	
Chômage temporaire et allocations connexes, congés	Chômeurs temporaires		8.131	4,9	
	Parents d'accueil		62	7,7	
	Période non rémunérée dans l'enseignement		98	3,5	
	Vacances jeunes		219	7,5	
	Vacances senior		26	10,1	
	Congés: soins d'accueil		10	6,6	
Travailleurs à temps partiel	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et AGR		1.032	3,6	
		Travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et AGR: travailleurs d'arts	0	0,8	
		Travailleurs à temps partiel volontaire avec AGR	9	2,1	
		Total	1.041	3,5	
Mesures d'emploi, d'activation et de formation	Programmes d'activation	Activa - réglementation régionale	0	0,0	
		SINE	399	5,3	
	Mesures pour travailleurs		230	7,7	
	Mesures de formation	Formation professionnelle		767	3,6
		Reprise d'études ou suivre une formation (autre que formation professionnelle)		106	1,3
	Mesures dans le cadre du développement du statut unique	Allocation en compensation de licenciement		75	6,6
Dispenses d'IDE particulières	Activités ALE ou APS		76	6,8	
Crédit-temps, interruption de carrière et congés thématiques	Interruption de carrière	Avec allocations	1.221	3,3	
		Sans allocations	30	3,6	
		Total	1.251	3,3	
	Crédit-temps	Avec allocations	5.885	6,6	
		Sans allocations	318	5,4	
		Total	6.202	6,6	
	Congés thématiques	Avec allocations	7.309	6,8	
		Sans allocations	279	5,4	
		Assistance médicale	2.568	12,4	
		Aidants proches	18	6,6	
		Congé parental	4.979	5,4	
		Congé pour soins palliatifs	22	6,7	
		Total	7.588	6,7	
Attestations	Nombre d'attestations délivrées pouvant favoriser l'engagement		389	0,5	
	Autres attestations		2.678	2,9	
	Total		3.067	1,8	

(1) Population au 1er janvier 2022 âgée de 15 à 64 ans inclus (source: Statbel).

(2) Il s'agit des assurés contre le chômage au 30 juin 2021. Ils comprennent:

a. Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2021 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);

b. Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2021 (source: ONEM);

c. Le travail frontalier sortant au 30 juin 2021; le travail frontalier entrant a été déduit de la rubrique a (source: estimations sur la base de données INAMI).

(3) Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2021 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants).

(4) Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2022 (source: ONEM) divisés par le nombre d'assurés contre le chômage au 30 juin 2021 (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs, de données ONEM pour les chômeurs et de données INAMI pour les travailleurs frontaliers).

(5) Le nombre de décisions en matière de non-admissibilité sur la base de travail ou d'études insuffisants ou suite à un dossier incomplet ou tardif.

(6) Avertissements, sanctions sans sursis, sanctions avec sursis partiel ou complet pour chômage dépendant de leur propre volonté, pour fausse déclaration ou pour travail ou revenu non déclaré et pour indisponibilité passive.

Du fait de la 6ème réforme de l'état, la compétence décisionnelle relative aux sanctions pour indisponibilité active ou passive a été transférée aux régions. La compétence décisionnelle concernant les sanctions pour chômage volontaire ainsi que les sanctions administratives est restée au niveau fédéral. La région statistique est déterminée en fonction du domicile de la personne sanctionnée sauf pour les sanctions prononcées par les régions. Dans ce cas, la région statistique est celle de l'autorité régionale qui a pris la décision.

(7) Sanctions pour indisponibilité active (voir également note 6).